

MAIRIE DE DOMARIN

2017/02/13 Conseil Municipal n° 2-2017

Séance du lundi 13 février 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à J. REYNAUD, V. CHABERT-GRANGEON à C. GAGEY et C. JOLY à A. GARNIER

Secrétariat : M. NEAULT

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

→ Procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 : Il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 10 janvier au 13 février 2017 :

20 janvier 2017 : Acceptation du devis DREVET TP pour travaux d'installation du panneau « point information ». Montant du devis : 2 312.40 €.

27 janvier 2017 : Acceptation du devis HABA pour l'achat d'étagère et de tapis de gymnastique à l'école maternelle. Montant du devis : 1 278.85 €.

31 janvier 2017 : Acceptation du devis LACROIX pour l'achat de panneaux de signalisation. Montant du devis : 1 092.82 €.

07 février 2017 : Signature d'une convention avec le CDG38 pour une mission de conseil en Gestion des Ressources Humaines service périscolaire. Montant estimé à 1 000 € plus frais de déplacement à 25 € forfaitaires et frais de repas à 15.25 € le cas échéant.

→ Délibérations :

➤ Subvention 2017 au CCAS : Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir verser au CCAS la somme de 13 000 € pour l'année 2017. Cette somme sera inscrite au budget général 2017. Adoptée à l'unanimité.

➤ **Compte Administratif 2016 :**

Le Maire expose les recettes et les dépenses du Compte Administratif 2016 du budget général, en fonctionnement et en investissement.

Le Maire, selon la règle, avant de quitter la séance, demande au 1^{er} Adjoint, Monsieur GIROUD Maurice, de commenter les résultats du Compte Administratif et de le valider.

Après lecture, il demande l'approbation de ce Compte Administratif.

Dépenses de fonctionnement :	932 340,99 €
Recettes de fonctionnement :	1 333 929,92 €
Excédent de clôture :	401 588,93 €

Dépenses d'investissement :	347 047,29 €
Recettes d'investissement :	409 460,87 €
Excédent de clôture :	62 413,58 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Détermination et affectation des résultats 2016 :** Le Conseil Municipal constate que le résultat en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

Résultat en instance au 31 décembre 2015 :	133 596,98 €
Résultat de l'exercice 2016 :	267 991,95 €
Résultat au 31 décembre 2016 :	401 588,93 €

Il décide d'affecter ce résultat de l'année 2016 comme suit :

- Financement des investissements :	250 000,00 €
- Report de fonctionnement :	151 588,93 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Enregistrement des demandes de logements sociaux :**

Depuis 2015, l'enregistrement et la gestion de la demande de logements sociaux sont assurés par le SNE (Système National d'Enregistrement).

Jusqu'au 31 décembre 2016, par convention, les dossiers de demandes de logements sociaux réceptionnés en mairie étaient enregistrés par le CCAS de Bourgoin-Jallieu.

A partir du 1^{er} janvier 2017, la Commune, pour avoir accès au SNE, doit être déclarée « Service enregistreur » à travers la signature d'une convention avec l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve l'inscription de la commune au SNE en tant que service enregistreur et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention relative aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du SNE des demandes de logements locatifs avec Monsieur le Préfet de l'Isère.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU :**

Monsieur le Maire expose que la modification simplifiée n° 2 du PLU est rendue nécessaire pour permettre des adaptations du règlement.

Monsieur le Maire indique que ce projet de modification sera envoyé pour avis aux personnes publiques associées et fera l'objet d'une mise à disposition du public pendant 1 mois avant son approbation par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal la période du lundi 27 février au mercredi 29 mars 2017 à 12 heures, soit 31 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU sera mis à disposition du public en mairie du lundi 27 février au mercredi 29 mars 2017 à 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Adhésion au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz auprès de SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) :**

Ce syndicat propose à la commune de Domarin d'adhérer au groupement des commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence obligatoires par la loi et de permettre d'optimiser le prix des prestations.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune de Domarin à ce groupement de commandes formé par le SEDI et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Réaménagement des accès et stationnements du groupe scolaire :**

La commune a confié en décembre 2015 à la SPLA SARA Aménagement, la maîtrise d'ouvrage déléguée du réaménagement des accès et stationnements du groupe scolaire, située avenue de la Ferronnière.

Après discussion et débat, le projet présenté en juin 2016 a été réorienté afin de réaménager l'accès aux bâtiments (école maternelle, primaire, restaurant scolaire, salle polyvalente) en créant un nouvel espace devant le restaurant scolaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est portée à 430 000 TTC, soit une augmentation de 30 400 € TTC par rapport au bilan approuvé en 2015.

Le démarrage des travaux est prévu en juillet 2017.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le nouveau bilan de l'opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec SARA ainsi que tout document utile au bon déroulement du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 1 contre.

→ **Questions diverses :**

- Madame l'Inspectrice nous informe que Madame la Directrice académique de l'Education nationale prévoit la suppression d'un poste pour la rentrée 2017, donc la fermeture de la cinquième classe à l'école élémentaire René Fillet.
- La CAPI nous adresse le compte-rendu ainsi que le planning prévisionnel des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et mise en séparatif du réseau d'eaux usées concernant l'avenue du Bourg.
- Sylvie BARBERET signale que des jeunes se réunissent toujours sur la place des Tilleuls tard le soir. Ils jouent au ballon contre le mur et le portail de sa propriété. Un gros véhicule circule souvent. Elle constate que les gendarmes ne sont pas assez présents et s'inquiète !
- Recensement de la population : Il se termine vendredi 18 février. Les Agents recenseurs et le Coordonnateur ont eu quelques difficultés pour trouver certaines personnes.
- Maurice GIROUD a participé à une réunion concernant les cartes d'identité, organisée par le Sous-Préfet au Conseil Départemental. A partir du 20 mars 2017, la demande de carte d'identité ne pourra plus être faite en mairie. Les personnes pourront faire une pré-demande par internet, de leur domicile ou auprès de la

mairie. Ensuite, l'enregistrement des empreintes se fera dans une mairie équipée du matériel correspondant (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Tour du Pin, Crémieu).

- **Projet Abatt'mobile** organisé par les Abattoirs : La classe de CE1 de Madame NOUVEL participera à un atelier animé par les Abattoirs pendant le temps scolaire. Une démonstration sera restituée à bord du camion numérique le 6 mars de 18h30 à 20 heures. Le camion numérique sera installé devant le préau dans la cour de la Ferronnière.

- **Prochaines réunions :**
 - Commission finances : 8 mars à 20 heures.
 - CCAS : 9 mars à 18h30.

Fin de séance à 22h45
Marie-Laure AGAVIOS,